



Initiative des bâtiments fédéraux

L'Initiative des bâtiments fédéraux (IBF) appuie les projets de rénovation énergétique dans les bâtiments appartenant au gouvernement du Canada ou qui sont gérés par celui-ci. Élaborée et administrée par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada, l'IBF aide les organismes fédéraux à conclure des contrats de services énergétiques (CSE) avec des tiers dans le cadre desquels les économies d'énergie qui seront réalisées permettront de rembourser l'investissement.

Son fonctionnement

L'IBF offre un ensemble de services et de soutiens techniques et non techniques adaptés, dans le but de contribuer à simplifier et à éliminer une bonne partie des risques associés à la mise en œuvre d'un CSE. Ces mesures sont :

- les vérifications préliminaires gratuites et les services de facilitation en vue de lancer votre projet de rénovations;
- le service d'experts-conseils pour les questions concernant les évaluations environnementales, les options de financement de projet, les appels d'offres, l'attribution de contrats et le contrôle de projets;
- le service d'aide visant à adapter les documents sur les CSE aux besoins organisationnels;
- la liste des entreprises qualifiées présentant les entreprises de services énergétiques (ESE) admissibles à présenter des soumissions pour des projets de rénovation fédéraux;
- la consultation avec les ESE et les organismes fédéraux sur les politiques changeantes et les questions d'ordre opérationnel;
- des services adaptés offerts par des experts-conseils réputés de l'industrie visant la formation et la présentation d'ateliers en gestion de l'énergie;
- la sensibilisation des employés, la reconnaissance de vos réussites au moyen d'études de cas et du bulletin *L'Enjeu : Efficacité énergétique*.

Des avantages indéniables pour votre organisme

La mise en œuvre d'un projet financé dans le cadre de l'IBF vous permettra de tirer profit des avantages suivants :

- du financement du secteur privé pour les dépenses en immobilisations;
- une mise en œuvre « clés en main » qui tire profit de l'expertise des ESE en matière de génie et de gestion énergétique;
- une ESE préqualifiée qui prend pratiquement tous les risques en charge;
- des économies d'énergie garanties réalisées par votre organisme dès l'achèvement du projet;
- davantage de bâtiments efficaces sur le plan énergétique produisant moins d'émissions de gaz à effet de serre et de pollution atmosphérique;
- des milieux de travail plus sains, plus confortables et plus productifs.

Résultats jusqu'à présent

Sur le plan de l'efficacité énergétique, l'IBF est une solution pratique et bonne pour l'environnement qui a permis au gouvernement du Canada de prôner par l'exemple. Depuis 1991, l'Initiative a favorisé la mise en œuvre de projets de rénovation pour le tiers des surfaces de plancher appartenant à l'État au Canada, en plus d'attirer des investissements de centaines de millions de dollars du secteur privé. Ces projets de l'IBF ont également permis de réaliser des économies d'énergie de 15 à 20 p. 100 en moyenne et ont contribué à atténuer les répercussions des activités du gouvernement sur l'environnement. D'autres ordres de gouvernement, des institutions et des sociétés du secteur privé misent également sur l'expérience de l'IBF pour les aider à concevoir leurs propres programmes d'efficacité énergétique.

Pour de plus amples renseignements

Pour en savoir plus sur l'Initiative et connaître son utilité pour votre organisme, communiquez sans frais avec un responsable de l'IBF au **1-877-360-5500**, envoyez un courriel à fbi.ibf@rncan-nrcan.gc.ca ou visitez le site Web oe.e.rncan.gc.ca/ibf.

Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada

Engager les Canadiens sur la voie de l'efficacité énergétique à la maison, au travail et sur la route

N° de cat. M144-208-2009 (Imprimé)
ISBN 978-1-100-50264-9

N° de cat. M144-208-2009F-PDF (En ligne)
ISBN 978-1-100-92481-6



Papier recyclé

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2009